

**28 - Versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention 2016 aux associations :  
Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, MJC Besançon Clairs-Soleils,  
MJC Palente Orchamps, ASEP Chaprais Cras Viotte**

**M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur** : Les structures de quartier associatives suivantes : Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture Palente Orchamps et Association Sportive et d'Education Populaire Chaprais Cras Viotte, développent des actions et services sur leurs territoires d'intervention qui sont fonction de leurs projets associatifs définis par leur conseil d'administration mais également de l'agrément «animation globale», délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les Maisons de quartier associatives contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieu de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains familiaux et entre les générations.

A ce titre, la Ville de Besançon participe au financement des actions inscrites dans leurs projets associatifs.

La convention cadre pluriannuelle passée avec chacune de ces structures prévoit notamment de déterminer annuellement les modalités de versement de la subvention annuelle.

Depuis quelques exercices, la Ville a cherché à adapter le versement de ses acomptes aux besoins de trésorerie de ces associations, ceci afin d'éviter qu'elles n'aient à recourir à de coûteuses lignes de trésorerie.

Le montant de la subvention 2016 sera définitivement adopté lors du vote du budget primitif 2016 (Conseil Municipal du mois de mars) et fera l'objet d'un avenant. Il est donc proposé de verser un premier acompte en janvier correspondant chacun à 4/12<sup>ème</sup> de la subvention 2015.

Cet acompte sera versé au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, à la MJC Besançon Clairs-Soleils, à la MJC Palente Orchamps et à l'ASEP Chaprais Cras Viotte dans les conditions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Acompte janvier</b>
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	61 296 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	77 146 €
MJC Palente Orchamps	56 142 €
ASEP Chaprais Cras Viotte	60 800 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 255 384 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

## Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants 1 - 2016 avec les associations : Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, MJC Palente Orchamps et ASEP Chaprais Cras Viotte,

- de verser dès janvier 2016 les acomptes suivants :

- o 61 296 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux
- o 77 146 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils
- o 56 142 € à la MJC de Palente Orchamps
- o 60 800 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.*